



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



Vendredi 5 septembre 2025

12h - Salle 1 UFR STAPS

## **REUNION D'INFORMATION SUR LE STATUT SHN**

avec

Pierre BESSON : Référent SHN pour l'UFR STAPS

Eve CHAULET : Correspondante scolarité

Valérie STRACK : Référente Tutorat



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



## ENGAGEMENTS DES PARTIES

- L'Université de Montpellier s'engage à :

prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

- L'étudiant(e) Sportif(ve) de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à sa réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de ses résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels,
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation,
- **signaler et justifier toutes indisponibilités (compétition / stage ...) lors des examens semestriels dès la promulgation des calendriers (au minimum 15 jours OUVRABLES avant les dates d'examens) : une session spéciale pourra alors être organisée.**



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



- Dans le cas d'un non-respect contrat pédagogique de réussite par l'étudiant(e) Sportif(ve) de Haut Niveau, l'Université de Montpellier se réserve la possibilité :
  - de mettre un terme aux aménagements proposés,
  - de ne pas renouveler la délivrance du statut.
- SANS CONTRAT PEDAGOGIQUE DE REUSSITE VALIDÉ par l'étudiant + l'enseignant + l'administration : aucun aménagement sera proposé.
- Mme CHAULET est disponible pour toutes les questions :  
[staps-inscriptions@umontpellier.fr](mailto:staps-inscriptions@umontpellier.fr)



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



# Le Contrat Pédagogique de Réussite

## OBJECTIFS DU CONTRAT

- Accorder à l'étudiant concerné les moyens nécessaires à la poursuite d'études et à la réussite universitaire.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire et les contraintes de l'étudiant.
- Aménager la formation universitaire et permettre à l'étudiant de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle.

## Le contrat pédagogique de réussite pour les SHN

- Dès la promulgation des résultats des commissions, Mme Chaulet vous transmet le contrat pédagogique de réussite par mail.
- Vous avez 2 semaines pour le retourner, entièrement complété et signé par le professeur responsable de la spécialité sportive : le contrat validé par la scolarité sera la preuve de nos engagements mutuels.

# Le contrat pédagogique de réussite pour les SHN

- Tous les enseignements obligatoires évalués en CC (Contrôle Continu) sont indiqués dans les contrats :
  - Vous pouvez choisir d'être évalué en CC ou en CT (contrôle terminal)
  - Si noté « cf enseignant » : obligation de vous rapprocher de l'enseignant dès le début du semestre
  - Si vous souhaitez un aménagement de vos études sur 2 ans : un contrat spécifique vous sera transmis. Il faudra choisir avec votre enseignant responsable les blocs que vous souhaitez valider en 2025-2026 .



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



# Tutorat

**L'aide par le tutorat peut être soit :**

- 1. par un suivi** avec un tuteur pour des notions de cours non comprises (**tutorat général disciplinaire, organisationnel**) et dans ce cas le tuteur prend contact avec le SHN et établit un planning de travail et de rencontre (visio ou présentiel)
- 2. par un tutorat spécifique avec un preneur de note** sur un cours précis où le SHN ne peut pas être présent

**Se rapprocher de Mme STRACK**